



**« *Crime et châtement* »**  
*La procédure pénale comparée  
en France et au Royaume - Uni*

**Colloque annuel de  
L'Association des Juristes Franco-Britanniques**

**En partenariat avec  
La Cour de cassation  
La Société de législation comparée**

**Avec le concours  
du Barreau de Paris  
et de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense**

**Vendredi 21 octobre 2016**  
*Grand Chambre de la Cour de cassation*

ASSOCIATION DES JURISTES  
FRANCO-BRITANNIQUES  
  
FRANCO-BRITISH LAWYERS  
SOCIETY LIMITED



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE



**Jeudi 20 octobre 2016**

**Amphithéâtre, Maison du Barreau, Hôtel de Harlay, 2 rue de Harlay, 75 001 Paris**

**21. 00 Projection du film *Témoin à Charge*, de Billy Wilder**

**Vendredi 21 octobre 2016**

**Grand Chambre de la Cour de cassation, 5 Quai de l'Horloge, 75 001 Paris**

**8. 30 Accueil**

**9. 00 Mots de bienvenue**

**Didier Guérin**, *Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation*

**Sylvaine Poillot-Perruzetto**, *conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, membre du conseil de direction de la Société de législation comparée*

**Bernard Vatier**, *ancien Bâtonnier, Président de l'Association des Juristes Franco-Britanniques*

**9. 20 Introduction générale**

**Pascal Beauvais**, *Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, membre de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, Président de la section droit pénal de la Société de Législation comparée*

**9. 40 Présentation du cas pratique objet de l'étude de la journée**

**Solenn Le Tutour**, *avocat au Barreau de Paris ancien secrétaire de la Conférence, Présidente de la Commission Paris - Londres*

*Synopsis :*

*Le 10 août 2016, le propriétaire d'une voiture garée dans le parking sous-terrain de son immeuble découvre, gisant près de son véhicule, le corps inanimé d'un homme dont le visage était ensanglanté.*

*Le propriétaire de la voiture appelle immédiatement une ambulance et les services de police, qui se rendent sur place. Selon les premières conclusions des médecins, le pronostic vital de la victime est engagé et une incapacité permanente est fortement envisagée en cas de survie.*

*La victime est mariée à une femme. Ils se sont séparés 6 mois auparavant. Ils ont eu trois enfants, majeurs aujourd'hui. Depuis leur séparation, la victime vivait chez un ami à une centaine de mètres.*

**9. 50 La découverte du corps et la mise en œuvre des poursuites**

Présidée par **John R Spencer QC**,

*Professeur à l'Université de Cambridge, Président de la « European Criminal Law Association »*

Au nombre des thèmes abordés :

L'autorité des poursuites en France et au Royaume-Uni ; les premières constatations par les officiers de police ; la plainte des ayants-droit

**Olivier de Baynast**, *ancien Procureur général près la Cour d'appel de Douai*

**Kristel Pous**, *Magistrat de liaison du Royaume-Uni à Paris*

**Nicolas Jeanne**, *Maître de conférence à l'Université de Cergy-Pontoise*

*Discussion*

**10. 40 Café**

Atrium de la Grand Chambre de la Cour de cassation

## **11.00 L'interpellation des suspects et la recherche des autres preuves**

Présidée par **Pascal Beauvais**,

Au nombre des thèmes abordés :

Durée 24 h renouvelables ; les conditions matérielles de la garde à vue (propreté/intervention d'un contrôleur) ; l'accès au dossier pénal en cours de constitution en Angleterre et en Ecosse ; l'exercice du droit au silence par le gardé à vue (conséquences au niveau du jugement) ; le rôle de l'avocat en garde à vue (interventions autorisées par la loi) ; confrontation avec la victime (quand elle est encore vivante).

**Olivier Deparis** *Président de la Chambre de l'instruction de la cour d'appel de Douai,*

**Solenn Le Tutour**, *ancien secrétaire de la Conférence, Présidente de la Commission Paris – Londres*

**Jonathan Williams**, *ancien Procureur de la Couronne, barrister et avocat à la Cour, interprète*

**Nicolas Jeanne**, *Maître de conférence à l'Université de Cergy-Pontoise*

*Discussion*

## **12. 45 Déjeuner libre**

## **14. 00 La preuve de la culpabilité / La preuve de l'innocence**

Présidée par **The Rt. Hon Lady Leona Dorrian**,

*Lord Justice Clerk, ancienne Présidente de l'Association des Juristes Franco-Britanniques*

Au nombre des thèmes abordés :

La hiérarchie des témoignages ; la prise en compte des éléments imprécis de géolocalisation des téléphones ; la loyauté des preuves (notamment les écoutes téléphoniques et les vidéos surveillances) ; le témoignage sous X ; l'expertise.

**Christian Saint Palais**, *ancien Secrétaire de la Conférence, Président de l'association des avocats pénalistes*

**Jonathan Williams**, *ancien Procureur de la Couronne, barrister et avocat à la Cour, interprète*

**Dr. Daniel Zagury**, *expert psychiatre*

**Olivier Cahn**, *Maître de conférence à l'Université de Cergy-Pontoise*

*Discussion*

## **15. 30 Café**

Atrium de la Grand Chambre de la Cour de cassation (à confirmer)

## **15. 50 La phase de jugement**

Présidée par **Sir Michael Tugendhat**

*Ancien juge à la High Court, ancien Président de l'Association des Juristes Franco-Britanniques*

Au nombre des thèmes abordés :

Le plaider coupable ; la composition du jury ; le rôle du juge ; la « cross examination » / les questions aux témoins, accusés, parties civiles ; le régime de l'aide juridictionnelle ; les moyens mis en œuvre dans le cadre du procès ; le délibéré – intime conviction, doute raisonnable ; scission du jugement sur la culpabilité et le jugement sur la peine ; le temps de la justice pénale en France et en Angleterre

**Dominique Coujard** *ancien Président de la Cour d'assises de Paris*

**Solenn Le Tutour**, *ancien secrétaire de la Conférence, Présidente de la Commission Paris - Londres*

**Jonathan Williams**, *ancien Procureur de la Couronne, barrister et avocat à la Cour, interprète*

**Olivier Cahn**, *Maître de conférence à l'Université de Cergy-Pontoise*

*Discussion*

## 17.30 Mots de Clôture

**Christine Lazerges,**

*Présidente de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme,  
Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
Ancienne députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale.*

**John R Spencer QC,**

*Professeur à l'Université de Cambridge,  
Président de la « European Criminal Law Association »*

## 19. 30 Réception et Dîner de Gala

Automobile Club - Place de la Concorde  
Dress Code: Black Tie / Smoking

**Samedi 22 octobre 2016**

## 11. 00 Visite du Musée du Barreau

25 rue du Jour, 75 001 Paris

Le colloque se tiendra en langue française.



Colloque homologué par l'Ecole de Formation du Barreau pour 7 h de formation continue.  
*Attendance at the Colloquium will qualify for 7 hours CPD. The event is accredited with the Bar Standards Board, ILEX and the Solicitors Regulation Authority of England & Wales; with the Law Society of Northern Ireland, the Bar Council of Northern Ireland and the Faculty of Advocates (Scotland). Solicitors in Scotland self-certify.*

Colloque organisé avec le précieux concours de :



---

Please note the organizers reserve the right to make changes

**ASSOCIATION DES JURISTES FRANCO-BRITANNIQUES / FRANCO-BRITISH LAWYERS SOCIETY**

Society Incorporated in England 2424363 Registered Charity No. 1010089

[www.ajfb.eu](http://www.ajfb.eu)

[www.franco-british-law.org](http://www.franco-british-law.org)

[www.fbls.eu](http://www.fbls.eu)

*The Society is a registered charity and its aims are to:*

*- Advance public education and training in the practice of Scottish, French, English, Welsh and Northern Irish law generally and, in particular, in the context of the European Union and its constitutive treaties*

*- Facilitate relations and exchanges between Scottish, French, English, Welsh and Irish lawyers, thereby contributing to the expansion of legal, political, economic and cultural relations between the United Kingdom, Northern Ireland and France.*

*Information on the Society and its program is available on the Society's website.*



**ASSOCIATION DES JURISTES FRANCO-BRITANNIQUES (AJFB)**

Association sous le régime de la loi de 1901, N° SIRET 790 165 054 00012

Siège : 2 rue de Harlay, 75001 PARIS

Correspondance : c/o Katherine Lisfranc, 9 Bd Bourdon, 75 004 Paris

[ajfb.france@wanadoo.fr](mailto:ajfb.france@wanadoo.fr)